

Annexe 1

Commission nationale du débat public

Marché pour la réalisation d'une expertise complémentaire relative au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

RAPPORT DE PRESENTATION

Lors de sa séance du 8 janvier 2003 la Commission nationale du débat public, sur proposition du président de la commission particulière du débat public, appuyée par un certain nombre d'associations, a décidé d'engager une expertise complémentaire sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

A partir d'une liste d'une douzaine de bureaux d'études présentant tous des compétences sérieuses dans le domaine du transport aérien, la commission particulière a sélectionné, en vue de l'organisation d'une consultation restreinte, les quatre sociétés suivantes :

- A.V. Consultants,
- Cosynergies associés,
- F.C. Consulting,
- M.V.A.

cette sélection s'étant fondée sur une appréciation de leur degré d'indépendance et d'expertise et sur les références présentées par chacune d'entre elles.

Sur la base du cahier des charges ci-joint, les quatre sociétés ont été invitées par lettre du Président de la CPDP en date du 11 janvier 2003, à faire parvenir leurs propositions au plus tard le 29 janvier 2003.

A.V. Consultants ayant renoncé, seuls Cosynergies associés, F.C. Consulting et MVA ont adressé une proposition et ont été auditionnés par deux membres de la commission particulière le 31 janvier 2003.

Au terme d'une étude approfondie des trois offres, la commission particulière a proposé à la Commission nationale du débat public de retenir la société Cosynergies associés comme étant celle présentant les meilleures garanties tant du point de vue des compétences pluridisciplinaires réunies et de leur haut niveau d'expertise, que de la méthodologie retenue pour la réalisation de cette expertise complémentaire.